

1. ORGANISATION

La société FEU VERT, société par actions simplifiée, inscrite au RCS de Lyon sous le Numéro 327.359.980, sise 11 Allée du Moulin Berger 69130 ECULLY, ci-après la « Société Organisatrice » ou « l'Organisateur » organise du 15 Janvier au 30 Janvier 2018 un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé : "Démarrez l'année en forme", ci-après le « Jeu ». Ce jeu est accessible sur la page officielle de Feu Vert sur Facebook® et Twitter® à l'adresse Internet : <http://www.facebook.com/FeuVert>. https://twitter.com/feuvert_fr. Le jeu est également accessible sur le site officiel de Feu Vert : <https://www.feuvert.fr/>

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

1. PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit, et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne âgée de 18 ans au moins au jour de son inscription au Jeu, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu directement ou indirectement.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du Jeu ainsi que de la loi et de la réglementation française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

En participant, l'utilisateur reconnaît que Facebook® et Twitter® ne sont pas responsables de l'organisation et du fonctionnement du Jeu.

2. MODALITES DE PARTICIPATION

Il existe quatre possibilités de participation pour le Jeu. La participation par tout autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par la Société Organisatrice. Sur Facebook®, pour participer, il suffit de :

- Se connecter sur la page Facebook Feu Vert accessible via l'adresse <http://www.facebook.com/FeuVert> (sous réserve de disposer d'un compte Facebook®)
- Se rendre sur la publication mettant en avant le « Jeu "Démarrez l'année en forme" »
- Cliquer sur le lien (adresse url) redirigeant vers le Jeu « "Démarrez l'année en forme" »
- S'inscrire au jeu en complétant le formulaire prévu à cet effet : Les champs obligatoires sont les suivants : Nom, Prénom, Email

FEU VERT S.A.S

REGLEMENT DU JEU "Démarrez l'année en forme"

15 Janvier – 30 Janvier 2018

- Et en cochant la case obligatoire suivante : - J'accepte le règlement (case à cocher)
- Cliquer sur le bouton « Je joue & je m'abonne à la newsletter Feu Vert » ou « Je joue sans m'abonner » au bas du formulaire pour enregistrer sa participation

Sur Twitter®, pour participer, il suffit de :

- Se connecter sur le compte de Feu Vert accessible via l'adresse https://twitter.com/feuvert_fr/ (sous réserve de disposer d'un compte Twitter®)
- Se rendre sur le tweet mettant en avant le « Jeu "Démarrez l'année en forme" »
- Cliquer sur le lien (adresse url) redirigeant vers le Jeu « "Démarrez l'année en forme" »
- S'inscrire au jeu en complétant le formulaire prévu à cet effet : Les champs obligatoires sont les suivants : Nom, Prénom, Email
- Et en cochant la case obligatoire suivante : - J'accepte le règlement (case à cocher)
- Cliquer sur le bouton « Je joue & je m'abonne à la newsletter Feu Vert » ou « Je joue sans m'abonner » au bas du formulaire pour enregistrer sa participation

Sur feuvert.fr, pour participer, il suffit de :

- Se rendre sur le site de Feu Vert : <https://www.feuvert.fr/>
- Se rendre sur l'onglet « Atelier & Services » : <https://www.feuvert.fr/atelier--services/r2710.html>
- Cliquer sur la bannière « "Démarrez l'année en forme" » redirigeant vers le Jeu « "Démarrez l'année en forme" »
- S'inscrire au jeu en complétant le formulaire prévu à cet effet : Les champs obligatoires sont les suivants : Nom, Prénom, Email
- Et en cochant la case obligatoire suivante : - J'accepte le règlement (case à cocher)
- Cliquer sur le bouton « Je joue & je m'abonne à la newsletter Feu Vert » ou « Je joue sans m'abonner » au bas du formulaire pour enregistrer sa participation

Depuis la newsletter, pour participer, il suffit de :

- Être abonné à la Newsletter Feu Vert
- Se rendre sur la Newsletter mentionnant le Jeu « "Démarrez l'année en forme" »
- Cliquer sur la bannière « "Démarrez l'année en forme" » redirigeant vers le Jeu « "Démarrez l'année en forme" »
- S'inscrire au jeu en complétant le formulaire prévu à cet effet : Les champs obligatoires sont les suivants : Nom, Prénom, Email
- Et en cochant la case obligatoire suivante : - J'accepte le règlement (case à cocher)
- Cliquer sur le bouton « Je joue & je m'abonne à la newsletter Feu Vert » ou « Je joue sans m'abonner » au bas du formulaire pour enregistrer sa participation

Le participant peut également faire découvrir le jeu à ses amis Facebook® et Twitter® en cliquant sur le bouton « Inviter vos Amis ».

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, lequel a valeur de contrat entre la Société Organisatrice et les Participants (gagnants ou non).

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies par le Participant lors de son inscription au Jeu.

3. PRINCIPES DU JEU

La participation au Jeu est limitée à une inscription par personne (une seule adresse email par personne est autorisée) et par foyer (même nom, même adresse).

Tout joueur ayant été tiré au sort ou ayant remporté un bon d'achat de 100€ n'est plus éligible à une autre dotation. Ne seront pris en considération que les formulaires d'inscription correctement remplis et validés avant la clôture du Jeu le 30 Janvier 2018 à 23 heures 59.

4. LES LOTS

- Trois (3) bons d'achat de 100€ (cent euros) valable uniquement sur le site <https://www.feuvvert.fr>

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en argent réel ou contre tout autre cadeau.

Les lots sont attribués aux Gagnants tel que désignés à l'article ci-dessus et ne sont pas cessibles.

La société organisatrice se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les lots par des équivalents en terme de caractéristiques à ceux initialement prévus, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

5. SELECTION DES GAGNANTS

- Tirage au sort

Le tirage au sort électronique aléatoire sera effectué à l'issue de la période de jeu, à partir de la liste des participants éligibles

6. MODALITES DE REMISE DES LOTS

- Lots remportés

Les gagnants recevront un email leur confirmant la nature du lot remporté. Les lots seront adressés aux gagnants par courriel à l'adresse renseignée sur le formulaire de participation.

Les lots seront adressés aux gagnants dans un **délaï de 8 semaines** suivant la réception par la Société Organisatrice du formulaire de participation dûment complété des coordonnées du gagnant. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de communiquer les coordonnées des gagnants à tout partenaire en charge de l'envoi ou de la délivrance des lots qu'ils auront remportés.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés

pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeux seraient automatiquement éliminés.

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le joueur aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles. Les participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la Société Organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à publier en tant que gagnant, son nom, prénom, ville et département de résidence, sa création ainsi que le lot remporté, ce sur Internet notamment sur le site du Jeu et sur www.feuvvert.fr sans que cette utilisation ne puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné.

Tout lot qui serait retourné à la Société Organisatrice par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Les gagnants qui ne se seraient pas manifestés auprès de la Société Organisatrice au plus tard le **28 Février 2018** en vue de retirer son lot seront considérés comme ayant renoncé définitivement au bénéfice dudit lot et ne pourront en retour prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Les lots non réclamés/retirés dans les conditions susvisées ne seront pas remis en Jeu, la Société Organisatrice pouvant en disposer librement.

Les lots remportés sont strictement nominatifs et ne peuvent donc être cédés à un tiers.

Les gagnants au Jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraînera l'élimination de sa participation et l'annulation de son gain. De même, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

La Société Organisatrice pourra être amenée à apporter aux gagnants des précisions complémentaires et renseignements pratiques pour la remise des lots.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant

bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots attribués.

De même, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu pendant la période précisée à l'article 1 (même nom, même coordonnées, même email).

Chaque personne désireuse de jouer devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur la page Facebook® Feu Vert, le compte Twitter® Feu Vert, le site Feu Vert, la newsletter Feu Vert aux adresses : <http://www.facebook.com/FeuVert>, https://twitter.com/feuvert_fr, <https://www.feuvert.fr/atelier--services/r2710.html>,

Les informations laissées sur le serveur Internet par la personne désireuse de jouer seront transmises à la Société Organisatrice.

Un participant qui viendrait à créer plusieurs e-mails avec la même adresse et le même nom, sera disqualifié et ne pourra prétendre au gain qu'il pourrait remporter.

Les inscriptions, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du participant. De même, les inscriptions avec des emails jetables sont strictement interdites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

8. DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées sur le formulaire d'inscription. Il pourra être amené à justifier de son identité par la production d'une pièce d'identité en cours de validité, condition préalable à la remise du lot remporté. En cas de contestations, seuls les listings de la Société Organisatrice font foi.

En cas de gain, il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée du Jeu (à hauteur du 1er lot chronologiquement attribué).

Par souci de respect de la vie privée des participants, le nom des gagnants peut être retiré de la publication clôturant le jeu sur Facebook, Twitter et le site Feu Vert (<https://www.feuvert.fr>) sur demande de ce dernier (ces derniers étant informés de leur gain par email dans le cas du tirage au sort).

9. COLLECTE D'INFORMATIONS– LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

FEU VERT S.A.S

REGLEMENT DU JEU "Démarez l'année en forme"

15 Janvier – 30 Janvier 2018



La Société Organisatrice responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel principalement à des fins statistiques, de prospection commerciale ainsi qu'aux fins, le cas échéant, de traitement de vos demandes et d'envoi d'informations sur l'actualité de FEU VERT et ses activités.

Les informations recueillies sur le formulaire et qui sont signalées par un astérisque sont obligatoires : leur absence invalide la participation au Jeu.